

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'UFH du 06 juin 2024

Le jeudi 06 juin 2024 à 10h00,

Les membres de l'association dénommée UNION FRANÇAISE DE L'HÉLICOPTÈRE constituée en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901, dont le siège protocolaire est situé à Paris (75115), 61 rue Henry Farman, se sont réunis en application du titre VI – article 25 de ses statuts.

**Les débats se sont tenus au siège de l'établissement de Safran Helicopters Engines à Tarnos, avec une participation par téléconférence :**

### 1) Tableau de présence :

Nom	Fonction	Visa	Mode de participation
Christophe Rosset	Coprésident (SNEH)		Par téléconférence
<b>Pierre-Olivier Mathian</b>	Coprésident (CIH)	<b>Présent</b>	
J-Marc Genechesi	Vice-président SNEH		Par téléconférence
Charles Aguetant	Président EBAA France		Pouvoir Christophe Rosset
<b>Frédéric Bugeon</b>	CIH	<b>Présent</b>	
Eric Toquoi	CIH (suppléant)		Pouvoir Frédéric Bugeon
Joël Flinoi	CIH		Excusé
Hervé Thoman	CUH		Pouvoir PO Mathian
Guylain de Bayser	CUH		Pouvoir Th Couderc
Michel Méry	Président FFH		Pouvoir Th Couderc
Thierry Basset	Président CFAH		Par téléconférence
Philippe Antoine	CFAH – commission événements		Pouvoir Th Basset
<b>Philippe Boulay</b>	CFAH – commission historique	<b>Présent</b>	
Jacques Escaffre	CFAH (FAI)		Par téléconférence
Christian Fancini	CIH (suppléant)		Excusé

Participants de droit sans droit de vote :

<b>Thierry Couderc</b>	Délégué général	<b>Présent</b>
<b>Matthieu Albert</b>	CIH - invité	<b>Présent</b>
François Granier	Expert comptable	Par téléconférence

Le Comité de Direction est valablement représenté pour prendre toutes les décisions. La séance est présidée par Pierre-Olivier Mathian, co-président de l'UFH. Thierry COUDERC est désigné rapporteur de la séance.

## 2) Introduction

Le président de séance remercie les participants et SHE pour son accueil, Il rappelle l'objet de la réunion et invite le délégué général à présenter l'ordre du jour.

## 3) Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2023 et du budget prévisionnel 2024/2025

Le bilan de l'exercice 2023 fait apparaître un déficit, le délégué général et l'expert comptable indiquent que cela résulte de la cotisation annuelle du SNEH qui a été réduite de moitié, et de la somme provisionnée pour représenter la dernière année de loyers des anciens locaux de l'association sur l'héliport de Paris, qui font l'objet d'un contentieux pour ne pas avoir été facturés en temps utiles.

François Granier souligne par ailleurs qu'une grande part de ce déficit est absorbé par l'arrivée de nouveaux adhérents :

EDEIS qui a payé sa cotisation 2023 et honoré celle de 2022.

Thales qui a rejoint la CDI en 2023.

La situation financière de l'UFH ne suscite par ailleurs pas d'inquiétude et le niveau de sa réserve de trésorerie écarte, les incertitudes sur sa capacité à honorer ses engagements et à assurer son avenir au plan économique.

Il est donné quitus au Trésorier de l'exercice 2023.

Les comptes 2023 et le budget prévisionnel 2024/2025 sont approuvés à l'unanimité.

## 4) Traitement des points à l'ordre du jour :

### A) Héliport de Paris

L'avenir du maintien de l'activité du site semble désormais suspendu à une intervention politique très improbable au regard de l'actualité et de l'agenda gouvernemental.

Une dernière série d'actions va être engagée pour tenter de la susciter. Elle recevra l'appui de la direction d'Airbus pour attester de l'importance des capacités de desserte que l'Île de France se propose d'abandonner.

On relève que même lorsque l'opposition des autorités légitimes s'exprime dans les formes, comme dans le cas de la mise en place du vertiport flottant du quai d'Austerlitz, elle n'est pas de nature à provoquer une révision de l'idée directrice en matière d'évolution de la mobilité verticale urbaine, telle qu'elle a été proposée au gouvernement par l'administration.

En outre, les atermoiements suscités par la préparation de l'ouverture au public du site de l'héliport pour les journées du patrimoine, semblent traduire des réticences inhabituelles tant de la part du groupe ADP que des autorités municipales, pour que l'événement puisse se tenir cette année.

## B) Communication de l'UFH

Il est rappelé que les informations et les prises de positions de l'UFH, de l'EHA et de leurs adhérents sont diffusées par la synthèse d'information hebdomadaire distribuée par mail. Elles sont ensuite disponibles sur le site [www.ufh.fr](http://www.ufh.fr) à partir de la page d'ouverture – rubrique « à la une ». Les documents internes et les analyses sont par ailleurs disponibles dans la zone réservée aux adhérents sur le site de l'UFH. Le délégué général indique qu'il est en train de mettre en place avec le directeur technique de l'EHA, une synergie avec la newsletter que l'EHA diffuse depuis début février dernier.

Le format actuel et la périodicité de la synthèse d'information sont appréciés et jugés adaptés aux besoins.

Toutefois, il est souligné que la parution de la synthèse de l'UFH et son contenu, reposent presque exclusivement sur le travail de Thierry Couderc, avec des contributions occasionnelles de Christophe Rosset et de Philippe Boulay, chacun pour son domaine d'expertise. Il en résulte des lacunes dans la prise en compte des problèmes spécifiques aux héliclubs et aux pilotes privés. L'ensemble des adhérents des structures membres de l'UFH sont invités à faire la promotion de cet outil au sein de leurs réseaux, et à participer à sa rédaction en proposant des sujets d'articles, voire en contribuant à sa rédaction.

## C) Gouvernance

Thierry Couderc rappelle que la prochaine assemblée générale sera électorale, et ce sera pour sa part, la dernière qu'il organisera en tant que délégué général. Les élus au sein du bureau exécutif et des commissions qui constituent le comité directeur, sont d'ors et déjà invités à engager la réflexion sur leur succession et sur l'implication de nouveaux contributeurs. La nécessité de préparer ces échéances à l'avance est amplifiée par les difficultés rencontrées par les membres actifs pour impliquer les adhérents dans le fonctionnement de l'UFH.

L'UFH se doit d'adopter un code de bonne conduite qui précise les dispositions actées par l'article 17 de ses statuts. L'assemblée générale acte que le contenu et l'esprit du code of conduct adopté par l'EHA répondent à ce besoin sur le fond comme sur la forme, et accepte de prendre en considération la version française proposée par Pierre-Olivier Mathian en annexe au présent compte-rendu.

Une fois définitivement arrêté, le texte sera traité en tant que règlement intérieur de l'UFH. S'il s'avère nécessaire d'en faire déclaration auprès des autorités préfectorales, il est convenu d'établir un relevé de décision distinct du présent compte-rendu afin d'attester de l'approbation auprès de celles-ci.

NB : Après la réunion, Nicolas Boltoukhine a été désigné pour succéder à Christian Fancini au siège de représentant suppléant de la commission des industriels.

#### D) Point sur les dossiers en cours traités avec le SNEH

Jean-Marc Genechesi a indiqué quelles étaient les consignes que l'organisateur du Tour de France avait définies pour la manière de communiquer sur le développement durable.

Il est demandé aux prestataires d'éviter toute communication proactive sur le sujet, et de ne présenter les démarches en cours que si l'organisation de l'événement est interpellée sur son empreinte environnementale.

Il est convenu d'organiser une réunion dédiée à la définition de la stratégie de la filière en matière de développement durable et de décarbonation, et à la communication à adopter pour la présenter aux interlocuteurs de l'UFH et du SNEH.

L'évocation de ce sujet donne à Philippe Boulay l'occasion de rapporter la polémique qui a prospéré entre les élus de Franche-Comté à propos de la commémoration du centenaire du premier kilomètre réalisé par Étienne Oehmichen. Pour justifier le refus d'honorer le versement d'une subvention, certains décideurs ont en effet tiré argument de l'impact environnemental supposé de l'hélicoptère pour questionner l'opportunité de saluer un précurseur de ce secteur de l'aéronautique.

Thierry Couderc résume les dossiers en cours au sein du R-Com, avec un focus sur les problématiques globales de l'accroissement du fardeau administratif et de la compatibilité du cadre réglementaire européen avec les dispositions légales et contractuelles à respecter au niveau national. A cet égard, la mise en œuvre de la réglementation SPO est emblématique, en particulier lorsqu'une mission transfrontalière doit être préparée. Le fait d'avoir laissé à chaque autorité nationale la latitude de définir les critères de classement d'une activité à haut risque, entrave les possibilités d'opérer les missions transfrontalières avec une même reconnaissance de compétences. ce qui est contraire à l'objectif original de l'harmonisation réglementaire européenne.

Un échange d'information a été conduit entre les représentants des opérateurs et ceux des industriels au sujet des conséquences des tensions actuelles sur le marché des matières premières à hautes performances techniques, sur le rapport coût/efficacité du support des flottes en service.

#### **5) Information sur le management de l'EHA**

Le rapport financier analytique de l'EHA établi par Jacopo Forni à la demande de l'UFH, avait été diffusé aux membres avant la réunion. Le format proposé a été salué pour sa clarté.

La situation financière de l'association apparaît assainie avec des perspectives encourageantes. Toutefois, l'augmentation des dépenses, en particulier la participation de l'EHA aux frais de déplacement de ses membres à son profit, doit être engagée avec prudence et progressivement. En effet, il est indispensable de conserver une réserve de trésorerie suffisante pour pouvoir faire face aux conséquences financières de l'audit fiscal en cours en Allemagne sur les résultats des précédentes éditions de European Rotors.

Thierry Couderc est mandaté pour exposer la position française quant au recrutement du CEO de European Rotors de la façon suivante :

1. L'UFH convient que European Rotors doit embaucher un directeur général à temps plein dans le but de renforcer nos compétences dans l'organisation de salons professionnels de manière plus autonome.
2. Les membres de l'UFH expriment l'avis que la sélection pour le poste de ce PDG doit avant tout reposer sur la compétence et l'expérience professionnelle en gestion technique/financière et en communication dans le secteur de l'événementiel, si possible dans un contexte multinational. Une expérience personnelle et/ou un enthousiasme pour l'aviation à portance verticale serait un plus, mais ce n'est pas indispensable.
3. L'UFH comprend et accepte que certains membres puissent être en désaccord avec cela, mais considère que la conduite de ce projet reflète fidèlement le processus décisionnel majoritaire des membres de l'EHA.

---

La séance est levée à 12h50.

Thierry COUDERC  
Délégué Générale - Administrateur  
Rapporteur de l'assemblée générale

Pierre-Olivier Mathian  
Co-président de l'UFH  
Président de séance

## **Code de conduite de l'Union Française de l'Hélicoptère et Vol Vertical (UFH)**

### **Buts et objectifs de la communauté**

Le Code de conduite de l'UFH couvre notre comportement en tant que membres dans toutes les situations ou il est susceptible d'être relevé, lors de réunions en présentiel ou en distanciel, à l'occasion de notre participation à des événements et à des conférences, ou à l'occasion d'entretiens individuels, oralement, par écrit et par le biais des réseaux sociaux. Il a pour objectif de garantir le respect des principes suivants :

- Promouvoir le succès de l'UFH et agir de bonne foi, de la manière la plus appropriée pour le bénéfice de l'ensemble de ses membres et de la filière qu'elle représente.
- Garantir que nous avons pleine conscience des conséquences probables de nos décisions à long terme, en prenant en compte les intérêts des membres, de leurs employés, et des associations partenaires de l'UFH.
- Maîtriser l'impact des prises de position de chacun d'entre nous sur la communauté de l'hélicoptère et du vol vertical, à laquelle nous reconnaissons appartenir.
- Favoriser la fluidité des relations professionnelles, de manière équitable entre les membres.
- Préserver la réputation élevée de l'ensemble de la filière en termes de probité, de professionnalisme et d'indépendance.
- Veiller à la neutralité la plus stricte de l'UFH vis à vis des courants de pensée politiques, philosophiques et religieux.

### **Normes et étiquette de la communauté**

L'UFH est une communauté démocratique et s'engage donc à faire preuve d'ouverture, de transparence et de bonnes manières dans toutes les interactions et activités.

Pour refléter ces engagements, nous acceptons de fonctionner selon les normes communautaires suivantes :

- Nous sommes prévenants. Nous valorisons les diverses perspectives, implications et niveaux d'expertise de toutes les parties prenantes de l'UFH et nous nous efforçons de les garder à l'esprit lors de la prise de décisions.
- Nous acceptons de respecter les décisions approuvées par la majorité.
- Nous sommes respectueux. Les membres de l'UFH doivent contribuer à créer des environnements sûrs et respectueux où des discussions réfléchies et la résolution de problèmes peuvent avoir lieu.
- Nous sommes inclusifs. Nous sommes sensibles aux différentes normes sociales et culturelles, et nous nous efforçons de nous comporter, en digital et en personne, d'une manière qui ne risque pas d'offenser.

- Nous sommes collaboratifs. Lorsque quelqu'un contribue, nous aide à résoudre un problème ou fait tout son possible pour faciliter notre travail, nous le remercions individuellement et offrons des opportunités de reconnaissance et de remerciement dans les canaux de communication de l'UFH.
- Lorsque nous ne sommes pas sûrs, nous demandons de l'aide. Les questions enrichissent la base de connaissances de la communauté et sa capacité à communiquer efficacement. Les questions seront toujours traitées avec respect.
- Lorsque nous ne sommes pas d'accord, nous consultons les autres et explorons les perspectives aux travers des discussions et des débats apaisés et sains. Il est important que nous résolvions les désaccords et les points de vue divergents de manière constructive et avec l'aide de la communauté. En cas de désaccord, l'accent reste mis sur le sujet, sans faire de commentaires personnels sur les personnes impliquées.
- Nous remarquons, attirons l'attention et aidons à résoudre les problèmes potentiels. Les membres de la communauté doivent se sentir habilités à dénoncer les mauvais comportements et à intervenir pour aider à résoudre les problèmes. Mais ils doivent s'attacher à le faire sans impliquer de personnes ni d'entité extérieure à la communauté UFH.
- Nous nous engageons à gérer les conflits et contentieux que nous pourrions avoir individuellement avec un autre membre de la communauté UFH dans le cadres de nos activités professionnelles ou privées respectives, sans impliquer l'UFH ni solliciter son arbitrage.

## **Règles de la communauté**

La communauté UFH s'engage à offrir une expérience de collaboration sans harcèlement à tous, quels que soient le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap, l'apparence physique, la taille, l'origine ethnique, la langue, la religion, la foi, les opinions politiques ou toute autre particularisme.

Nous ne tolérons aucun harcèlement des participants de la communauté sous quelque forme que ce soit.

La communauté UFH s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de santé et de sécurité face à tous les risques qui pourraient découler des activités professionnelles de ses membres.

La communauté UFH s'attache à entretenir une culture de santé et de sécurité pour laquelle chacun accepte tous la responsabilité appropriée de nature à ne pas engager la santé, la sécurité et le bien être envers soi-même et les autres.

La communauté UFH refuse tout compromis sur quelle que forme de corruption ou de trafic d'influence. Nous n'offrons, ne payons ni n'acceptons de pots-de-vin ou de commissions occultes à quelque fin que ce soit, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Nous refusons systématiquement toute prise de position contre rémunération et ne permettons pas à d'autres de les effectuer en notre nom.

Les interactions avec des représentants du gouvernement ou des organisations étatiques présentent des risques particuliers qui doivent être pris en compte de manière adéquate.

Avant d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des marques d'hospitalité, nous nous assurons que leur valeur est raisonnable et conforme aux lois, règlements et usages de l'Union Européenne.

Nous nous engageons à informer l'UFH des cadeaux et des marques d'hospitalité que nous sommes amenés à accepter. Nous nous engageons à ne jamais les considérer comme des engagements de nature à influencer nos jugements et nos décisions au sein de la communauté UFH.

La communauté UFH ne permet pas aux intérêts personnels d'interférer, ou de sembler interférer, avec notre capacité à prendre des décisions justes et objectives.

Un conflit d'intérêts ou d'obligation n'est pas nécessairement un problème en soi, mais nous nous engageons à le déclarer et le gérer correctement pour écarter les conséquences qu'il pourrait faire peser sur l'UFH.

La communauté UFH agit et s'exprime en ayant conscience de la responsabilité envers la communauté mondiale en matière de protection de l'environnement. Ses membres s'attachent à promouvoir l'efficacité dans toutes leurs activités professionnelles.

La communauté UFH s'engage à protéger la vie privée des individus et à se conformer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne.

Aucun membre de la communauté de l'UFH ne doit s'exprimer dans les médias au nom de l'UFH sans en avoir reçu préalablement le consentement de la part des coprésidents ou du Délégué Général.

Nous nous engageons à informer les coprésidents et le délégué général de toutes les circonstances susceptible de nous exposer publiquement en tant que membre de la communauté UFH, que ce soit volontairement ou à notre corps défendant.

---

Prénom et nom du signataire :

-----  
Date :

-----  
Signature précédée de la mention manuscrite :  
*Je souscris aux principes énoncés par le présent code de conduite.*

Version du 19 juin 2024